



PROVIPARC

Association pour la protection du site et pour
l'environnement du Parc de la Haye et du développement
de sa vie de quartier

VIDE GRENIERS - 9h à 18h 14 juin 2026 Espace Jean Guichard 62 allée des Chataigniers - Parc de la Haye Avrillé

INSCRIPTIONS:

Permanence Jean Guichard:

- Samedi 25 avril: 15 à 17h pour les adhérents
- Dimanches 26 avril et 31 mai : 10h30 à 12h pour tous
- Mardis 12 et 26 mai et mardi 9 juin de 15h à 17h30

Par courrier:

- M.J. Raoult 84 av du Commandant Mesnard - 49240 Avrillé

Par messagerie:

- proviparc.vg@orange.fr

Pièces à fournir pour valider votre inscription:

- bulletin d'inscription complété et signé
- copie de la carte d'identité
- pour les adhérents de Proviparc: paiement de 6€ par emplacement
- pour les non adhérents: paiement de 10 € par emplacement



Restauration, buvette, animations enfants sur
place, organisées par l'association PROVIPARC.





9ème VIDE-GRENIERS DU PARC - 14 juin 2026



BULLETIN D'INSCRIPTION

VIDE-GRENIERS de l'association PROVIPARC

Règlement du vide-greniers

Le **vide-greniers du Parc** est organisé par l'association **PROVIPARC** dans le cadre de ses animations de quartier. L'inscription à ce vide-greniers vaut acceptation du présent règlement.

Toute personne s'inscrivant doit accompagner son règlement (chèque ou espèce) de ce bulletin d'inscription dûment complété ainsi que d'une photocopie de sa carte d'identité, comme demandé par la préfecture. Chaque inscrit s'engage à ne pas avoir participé à plus de deux vide-greniers dans l'année en cours.

L'accès au vide-greniers le **14 Juin 2026** se fera **entre 8h et 9h**. Passé cet horaire, tout véhicule devra impérativement être sorti de l'espace réservé au vide-greniers. Le vide-greniers sera ouvert au public de 9h à 18h. Chaque exposant ne pourra quitter le lieu qu'après 18h sans autorisation spéciale.

Suite à votre inscription, l'association vous attribuera un emplacement numéroté. Merci de vous munir de sacs poubelle afin de laisser votre emplacement propre en partant. Des containers seront à votre disposition sur le site.

Sont exclus de la vente sur les emplacements tous produits alimentaires ou ayant trait à l'hygiène.

Par ce règlement, vous acceptez que l'association prenne quelques photos pour sa communication.

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur la requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure, de pandémie ou de restriction sanitaire (confinement, couvre-feu...)

Nous vous souhaitons un bon vide-greniers.

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Mail :.....

Je souhaite participer au vide-greniers du Parc le 14 juin 2026 - Espace Jean Guichard à Avrillé et je complète le tableau suivant:

<u>Emplacements:</u> Intérieur: 2.5m*2.5m ou extérieur: 3m*5m	Intérieur Extérieur <i>(Entourer votre choix)</i>	Nombre d'emplacement	Total	Mode de règlement
Adhérent	6€/ emplacement			
Non adhérent	10€/ emplacement			

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce)
- n'avoir pas participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement ci-joint.

Fait à

Le

Signature :

